



Factsheet Association Suisse
des Entrepreneurs
1e Flex
01.01.2025

La solution de prévoyance pour les entrepreneurs indépendants et les professions libérales

Vous êtes indépendant-e et recherchez une solution LPP personnalisée? Nous vous proposons la solution de prévoyance la meilleure et la plus avantageuse dans les domaines de la **médecine**, du **droit**, de la **finance**, du **conseil en gestion** et de la **construction**.

L'Association Suisse des Entrepreneurs s'engage à défendre les intérêts économiques des entrepreneurs indépendants et des professions libérales, avec ou sans collaborateurs. Elle propose à ses membres des services dans de nombreux domaines, des offres exclusives et des avantages tels que la formation et le perfectionnement, le conseil aux entrepreneurs, la fiducie, la fiscalité, l'assurance, la prévoyance, les finances et les placements.

Liberty 1e Flex Fondation d'investissement

Liberty 1e Flex Fondation d'investissement est le partenaire exclusif pour la réalisation de la prévoyance d'association surobligatoire. Elle propose aux entrepreneurs indépendants et aux professions libérales une couverture contre les risques financiers liés à la vieillesse, à l'invalidité et au décès.

Liberty 1e Flex Fondation d'investissement est une fondation collective indépendante sise à Schwyz. Elle a pour objectif de réaliser la prévoyance professionnelle surobligatoire pour les employeurs et leurs entreprises affiliées ainsi que pour les indépendants.. La Fondation gère une caisse de prévoyance propre à chaque employeur affilié et une relation de compte et de dépôt par preneur de prévoyance. Chaque preneur de prévoyance peut choisir sa propre stratégie de placement. La Fondation est soumise à l'autorité de surveillance compétente des fondations et de la LPP et est inscrite dans son registre.

Avantages

- Couverture des accidents en option
- Couverture étendue assurée
- Rente de partenaire assurée en cas de maladie et d'accident
- Possibilité de rachat de la retraite anticipée à partir de 58 ans

Conditions

- Frais de création uniques par personne assurée**
CHF 100
- Frais administratifs annuels par personne assurée**
CHF 100
- Cotisation annuelle de membre**
CHF 250

Informations

Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale, Lucerne
Expert caisses de pensions	c-alm ag, St. Gallen
Organe de révision	Balmer-Etienne AG, Luzern

Contact

Association Suisse des Entrepreneurs, Schwyz
info@unternehmerverband.ch

Liberty 1e Flex Fondation d'investissement, Schwyz
info@liberty.ch



Plans de prévoyance

	 Aigue-marine	 Opale	 Saphir	 Diamant
Salaire annuel annoncé	Salaire AVS maximum CHF 907'200	Salaire AVS maximum CHF 907'200	Salaire AVS maximum CHF 907'200	Salaire AVS maximum CHF 907'200
Déduction de coordination	CHF 136'080	CHF 136'080	CHF 136'080	CHF 136'080
Salaire assuré épargne et salaire assuré risque	maximum CHF 771'120	maximum CHF 771'120	maximum CHF 771'120	maximum CHF 771'120
Bonifications de vieillesse à partir de l'âge				
25 - 34	10%	15%	20%	25%
35 - 44	10%	15%	20%	25%
45 - 54	10%	15%	20%	25%
55 - 65	10%	15%	20%	25%
Délai d'attente libération des cotisations	Délai de carence 3/6/12/24 mois	Délai de carence 3/6/12/24 mois	Délai de carence 3/6/12/24 mois	Délai de carence 3/6/12/24 mois
Rente d'invalidité	5% jusqu'à maximum 70%	5% jusqu'à maximum 70%	5% jusqu'à maximum 70%	5% jusqu'à maximum 70%
Rente d'enfant d'invalidité	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%
Délai d'attente rente d'invalidité	12 / 24 mois	12 / 24 mois	12 / 24 mois	12 / 24 mois
Rente de conjoint ou de partenaire	0% jusqu'à maximum 40%	0% jusqu'à maximum 40%	0% jusqu'à maximum 40%	0% jusqu'à maximum 40%
Rente d'orphelin	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%
Capital décès supplémentaire	50% jusqu'à maximum 500%	50% jusqu'à maximum 500%	50% jusqu'à maximum 500%	50% jusqu'à maximum 500%